



N° 21 Avril 2018



Principales décisions 2017 du Conseil Municipal

Chers amis,

Ce premier Fil de Bonnée 2018 vous informe sur les projets de l'année en cours. En ce qui concerne les projets 2019, nous prioriserons les **travaux du chemin de Solaire** et la réfection de la toiture de l'école.

Cette année, nous allons également faire une étude de faisabilité du réaménagement de la route d'Ouzouer, pour laquelle, si nos finances le permettent, les travaux pourraient voir le jour pour 2020.

Je souhaite aussi dans ce premier bulletin de l'année, attirer à nouveau votre attention sur la réglementation de l'urbanisme.

L'année passée nous avons, à plusieurs reprises, été confrontés à des travaux de clôtures effectués sans autorisation, ce qui nous oblige à chaque fois à vous demander des dossiers de régularisation qui se retrouvent rejetés par le service instructeur communautaire pour non-respect du règlement du **PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations)** pour des clôtures trop hautes ou empêchant l'écoulement normal des eaux en cas d'inondation et impactant directement votre sécurité.

Il faut savoir que la Direction Départementale du Territoire peut exiger de la commune à faire démonter les travaux non conformes, ce que nous ne souhaitons pas bien évidemment, et cela nous met dans des situations compliquées.

Il est donc indispensable de prendre rendez-vous avec la Mairie afin d'exposer votre projet avant de lancer des travaux de construction, d'agrandissement ou d'aménagement d'habitation mais également pour la création ou le remplacement de vos clôtures.

Les travaux d'accessibilité de l'école et des bâtiments communaux seront terminés pour la rentrée scolaire de septembre 2018. L'ensemble de ces travaux a coûté à la collectivité la somme de 99 500€ TTC. Je rappelle que ces mises aux normes nous étaient imposées par la nouvelle législation concernant l'accès aux personnes handicapées des bâtiments communaux recevant du public.

Il est important également de vous informer sur le coût des travaux de voirie engagés sur la commune depuis le début de notre mandat :

- Route de Saint Benoît (partie bourg) : 200 000€ HT
- Aménagement carrefour route de Sully : 32 000€ HT
- Rue Creuse : 525 000€ HT
- Rue des Sentes : 163 000€ HT
- Rue du Clos du Mont : 130 000€ HT

Comme vous pouvez le constater, ce sont des sommes importantes engagées chaque année pour améliorer votre sécurité et votre cadre de vie. Nous nous permettons donc d'attirer votre attention afin de respecter ces aménagements. Je pense tout particulièrement au stationnement sur les trottoirs et sur les parties engazonnées malgré les panneaux d'interdiction. La commune n'envisage pas de boucher les trous formés devant vos habitations occasionnés par des stationnements répétés.

Pour le confort et le respect de tous, nous vous remercions de votre compréhension et de votre civisme.

A très bientôt.

Le Maire

Conseil du 17 mars :

- Urbanisme : opposition au transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme" (PLU) à la Communauté de Communes du Val de Sully.
- Carrière Cemex Granulats : autorisation d'exploiter la carrière (renouvellement et extension) sur les communes de Bonnée et d'Ouzouer-sur-Loire par la société Cemex Granulats.
- Fourrière animale départementale : désignation des membres représentant la commune de Bonnée au sein du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des Communes et Communauté de Communes.
- Voirie - Réseaux : aménagement de la Rue des Sentes, de la Rue du Clos du Mont, du chemin de Solaire : choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux.

Conseil du 24 mars :

- Approbation du compte de gestion 2016 du budget communal.
- Approbation du compte administratif 2016 du budget communal.
- Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales.
Le Conseil Municipal, après débat et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales.
- Vote des diverses subventions.
- Vote du budget primitif communal 2017

Conseil du 30 juin :

- Elections sénatoriales du 24 septembre 2017 : élection des délégués et des suppléants des Conseils Municipaux.
Les délégués : Philippe DELAHAYE, Marie-Aline DECLEMY, Bernard FICHOT.
Les suppléants : André LE BRETON, Michel AUGER, Luc LUTTON.
- Finances : voirie - Réseaux : aménagement de la Rue des Sentes, de la Rue du Clos du Mont, le chemin de Solaire : sécurisation et accessibilité des lieux publics (voirie) - Création de cheminements piétonniers : demande d'attribution de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully - Exercice 2017.
- Finances : urbanisme : mise aux normes d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully - Exercice 2017.
- Finances : bâtiments scolaires : mise aux normes électriques, sécurisation, économie d'énergie sur éclairage public des bâtiments scolaires : demande d'attribution de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully - Exercice 2017.

Conseil du 15 septembre :

- Service eau potable : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016.
- Service assainissement collectif : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016.
- Urbanisme : SCEA "Les Serres Modernes du Val de Loire" : demande d'autorisation de permis de construire des serres au lieu-dit "Pâturage du Bouchat" sur la commune de Bonnée.

Conseil du 20 décembre :

- Funéraire : abandon du projet d'agrandissement du cimetière communal - Etude d'un aménagement du cimetière existant - Mise en œuvre d'une procédure de reprise des sépultures.

Comptes Administratifs

Charges financières et exceptionnelles

DÉPENSES

19 788 €

Autres charges Gestion courante

176 812 €

Charges personnel

162 336 €

Charges caractère général

119 242 €

TOTAL : 478 179 €

RECETTES

29 114 €

Autres produits

36 916 €

Produits exceptionnels

71 963 €

Dotations et subventions

332 809 €

Impôts et taxes

17 214 €

Produits de services

TOTAL : 488 016 €

Résultat de l'exercice 2017 + 9 838 €

Collecte des ordures ménagères

Depuis le 5 février 2018, la plupart des communes ont changé de jour de collecte pour les ordures ménagères.



Pour Bonnée, c'est le mercredi matin.

Pensez à sortir votre poubelle le mardi soir.

Nous vous rappelons que lors des jours fériés, la collecte est décalée au jeudi.

Exceptionnellement cette année, en raison de deux jours fériés dans la semaine (8 mai et Ascension), la collecte sera assurée le **mercredi 9 mai matin**.

Quinzaine Commerciale



LA ZONE VAL D'OR EN FÊTE
BONNÉE - SAINT PÈRE SUR LOIRE
LES 16, 17, 18 ET 19 MAI 2018

À GAGNER

- 1 Week-end à Venise
- 3 Balades en Gabarre sur la Loire
- 1 Baptême en montgolfière

Plus 2 personnes

10% de remise sur vos achats

Sur les achats de plus de 10€ en magasin.

Nouveaux commerces

A l'extérieur d'Intermarché, une **laverie automatique** s'est ouverte.

Elle fonctionne 24 heures/24 et 7 jours/7.



NOUVEAU

FDJ

BRASSERIE

Menu à partir de 12,90

PMU

La **Maison de la Presse d'Intermarché** propose une nouveauté à ses clients : un **espace brasserie** a été créé le midi avec un plat du jour du lundi au vendredi.



Rentrée 2018-2019

À la rentrée scolaire prochaine, les **écoles de Bonnée et Les Bordes** passeront à la **semaine de 4 jours**. En effet, suite au vote du conseil d'école le 8 février 2018 qui a obtenu 14 voix pour et 7 contre, le SIVOM a entériné cette décision. Voici les nouveaux horaires :

Bonnée : 8h45 – 11h45 / 13h30 – 16h30

Les Bordes : 8h30 – 12h00 / 13h45 – 16h15

Il n'y aura donc plus de TAP (Temps d'Activités Périscolaires). La garderie commencera après la classe. Le transport du bus sera maintenu. Le mercredi, les enfants pourront aller au centre de loisirs. La communauté de communes fera un tarif à la demi journée. Les informations et les inscriptions pour les ALSH du mercredi de la rentrée 2018 se feront à partir d'avril 2018 : <http://valdesully.fr/3-11ans>

Accueil de loisirs



Vacances de Pâques 2018

Au printemps, 5 accueils de loisirs (Dampierre, Saint Benoit, Saint Aignan le Jaillard, Sully sur Loire et Villemurlin) seront ouverts. Les inscriptions sont en cours et dans la limite des places disponibles.

Pour toutes les informations et inscriptions de vos enfants de 3 à 11 ans (et de 3 à 15 ans pour l'accueil de loisirs à Sully)

par mail : accueil@valdesully.fr

ou **02 38 35 05 58**

Vacances d'été 2018

Cet été, 6 accueils de loisirs seront ouverts :

- 3 accueils tout l'été à Saint Benoit, Dampierre et Sully.

- 3 accueils les 3 premières semaines de juillet à Les Bordes, Villemurlin et Saint Aignan le Jaillard.

A NOTER : inscriptions en ligne à partir du 15 mars 2018 accueil@valdesully.fr (dans la limite des places disponibles).

+ des animations Jeunesse pour les 11/15 ans seront ouvertes en juillet

Agenda scolaire

Juin

- Jeudi 21 : spectacle de l'école de Bonnée à la salle des fêtes des Bordes
- Samedi 23 : kermesse à la salle des fêtes des Bordes

Juillet

Samedi 7 : vacances d'été

Septembre

Lundi 3 : rentrée scolaire

Le son de la cloche



Il était une tradition importante autrefois, quand il n'y avait pas de moteur à explosion.

Lors d'un décès, on sonnait le glas, avec un nombre de coups différents suivant que le décédé était un homme, une femme ou un enfant. C'était 9 coups pour un homme, 7 coups pour une femme et 5 coups pour un enfant.

Tout le village pouvait entendre le tocsin et était informé de l'événement.

Fête de la Saint Antoine

La Fête de la Saint Antoine a eu lieu le samedi 13 janvier 2018. Une centaine de personnes s'étaient données rendez-vous au foyer communal de Bonnée pour un dîner sur le thème des andouilles, concocté par le Relais de Dampierre, soirée animée par J.-F. CARCAGNO. Les danseurs de tango, valse, paso doble et autres danses en ligne s'en sont donnés à cœur joie jusqu'à 1h30 du matin. Cette année encore, une tombola a été organisée, avec de nombreux lots offerts par les commerçants de la zone d'activités de Bonnée.



Fête des Voisins

La prochaine fête des voisins est fixée au **samedi 2 juin 2018**. Des flyers seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune mi-mai. Afin de faire perdurer cette manifestation la Fraternelle espère que les habitants de Bonnée participeront nombreux à cette fête.

Chasse aux œufs



Suite au succès de l'an passé, La Fraternelle organise le **samedi 14 avril 2018**, l'après-midi, une chasse aux œufs réservée aux enfants scolarisés de Bonnée et à leurs petits frères et sœurs. Le lieu de cette animation sera précisé sur les flyers qui seront distribués à cette occasion.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Un **Plan de Prévention des Risques d'Inondation** (PPRI) est un document émanant de l'autorité publique, destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face.

Le PPRI complète le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur certains éléments

C'est un document stratégique, cartographique et réglementaire. Il définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur les crues de référence, et c'est en ce sens que ces documents sont souvent remis en question, notamment prospectivement en raison du contexte de dérèglement climatique.

Le PPRI en vigueur des vals de Sully, Ouzouer et Dampierre date d'octobre 2001, il est en révision et une enquête publique est en cours.

Les documents du PPRI sont consultables durant les horaires d'ouverture de la mairie au public et une permanence aura lieu en mairie le mardi 10 avril 2018 de 9h00 à 12h00.

Ils sont aussi consultables à l'adresse : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI/Le-PPRI-des-Vals-de-Sully-Ouzouer-et-Dampierre-en-cours-de-revision>

L'enquête publique se déroulera du lundi 19 mars 2018 à 8h30 au vendredi 20 avril 2018 à 16h30. Le siège de la commission d'enquête est situé à la mairie de Sully-sur-Loire

